

RESPONSABLE DU CPIAS

Pôle de référence : Médecine 2

Date souhaitée de prise de fonction : au plus vite

OFFRE D'EMPLOI

CPIAS Guyane	Responsable du Centre de Prévention des Infections Associées aux soins (CPIAS) de Guyane Rattachement : Centre Hospitalier Andrée Rosemon (Cayenne) Service : CPIAS Guyane- Pole MEDECINE 2- Service des Maladies Infectieuses et Tropicales
Statut	Praticien hospitalier à temps plein spécialisé en hygiène hospitalière, à défaut un médecin ou un pharmacien avec expérience en hygiène hospitalière.
Disponibilité	Date de prise de fonction souhaitée : IMMEDIATE
Contexte	<p>En appui au directeur général de l'ARS et aux professionnels de santé, le centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIAS) de Guyane contribue à l'expertise dans la gestion et la prévention du risque infectieux associé aux soins dans les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux et le secteur des soins de ville.</p> <p>Au niveau régional, ces Centres ont les missions d'expertise et d'appui de proximité aux professionnels, de coordination des signalements et de participation à la gestion d'alerte. Par l'animation des réseaux de professionnels des trois secteurs, ils participent activement à la formation de ces derniers en matière de bonnes pratiques dont ils élaboreront des recommandations, de lutte contre l'antibiorésistance ainsi qu'à la réalisation d'audits et d'évaluations.</p> <p>Au niveau national, le CPIAS exerce ses missions en appui à l'agence nationale de santé publique, Santé Publique France., dans le cadre des plans et programmes nationaux de prévention des infections associées aux soins (IAS) et de résistance aux anti-infectieux.</p>

	<p>Le CPIAS de Guyane est rattaché au Centre Hospitalier Andrée Rosemon, 1er établissement de santé de Guyane répondant à 44% des besoins de santé du département : 250 médecins, 2175 professionnels soignants et administratifs.</p> <p>Le Centre Hospitalier Andrée Rosemon est gestionnaire de l'unique Institut de Formation en Soins Infirmiers de la région (240 étudiants à la rentrée 2018).</p>
Composition de l'équipe	Un responsable, médecin ou pharmacien, ainsi que 2 ETP paramédicaux hygiénistes et 0,5 ETP assistant médico-administratif
Liaisons	<p>Hiérarchique direct (N+1) : POLE MEDECINE 2</p> <p>Fonctionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARS de Guyane - Service des Maladies Infectieuses et Tropicales - autres CPIAs, Agence nationale de santé publique, les établissements de santé et médico-sociaux et leurs structures de lutte contre les infections associées aux soins (EOH, CLIN ou équivalent), l'Université et les instituts de formation, les Unions Régionales des professionnels de Santé (URPS), les autres structures régionales d'appui à la sécurité et à la qualité (Omédit,...) -
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Temps rémunéré dédié à ces fonctions : 1 ETP. • Obligation annuelle de formation continue pour l'actualisation de ses connaissances sur la LIAS et son financement ; • Obligation annuelle de participation aux événements nationaux : congrès national SFHH, regroupements des CPIAS par Santé Publique France • Accès à des référentiels de bon usage régulièrement actualisés ; • Accès à un véhicule, essentiellement pour les interventions dans les établissements de santé et médico sociaux du département
Description du poste	<p>Coordonne, anime, accompagne, suit la lutte contre les infections associées aux soins à l'échelle régionale</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Expertise et appui <ul style="list-style-type: none"> • Conseil et assistance technique pour des questions d'ordre scientifique, technique ou organisationnel en provenance des établissements de santé, établissements et services médico-sociaux et professionnels de santé du secteur des soins de ville, de l'agence régionale de santé ou du ministère chargé de la santé. • Identification des problématiques régionales en termes de risques infectieux associés aux soins à partir notamment des demandes de conseils, des signalements et alertes et résultats des surveillances et enquêtes épidémiologiques. • Contribution à l'élaboration de la stratégie et des plans régionaux de prévention des IAS. • Valorisation des données et promotion de la déclaration des IAS, notamment par l'organisation ou l'appui aux retours d'expérience. ❖ Animation territoriale, accompagnement, formation <ul style="list-style-type: none"> • Constitution et animation de réseaux de professionnels (établissements de santé, médico-sociaux, ville). • Aide à l'interprétation et la diffusion et l'appropriation des

	<p>recommandations, réglementations, études, résultats des actions de surveillance et campagnes nationales, y compris la promotion de la vaccination, en lien avec l'ensemble de structures régionales concernées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'information et la formation des acteurs de la prévention des IAS, des professionnels de santé et des usagers, notamment par l'organisation d'actions de formation continue, le développement et la promotion de nouveaux outils pédagogiques de gestion des risques ou la participation à la conception ou la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation pour la santé en lien avec l'ensemble de structures régionales concernées. • Contribution à l'animation du réseau des référents chargés du conseil et de l'appui aux prescripteurs d'antibiotiques en lien avec l'ARS. • Actualisation de l'annuaire des ressources au niveau régional (mailings, gestion des inscriptions, formulaires...). <p>❖ Surveillance, investigation et appui à la gestion de la réponse en appui aux ARS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investigation des épisodes infectieux associés aux soins dans le cadre des déclarations prévues à l'article R. 1413-79 du CSP. • Suivi et appui à la gestion des épisodes infectieux associés aux soins dans le cadre du signalement ; proposition de préconisations, de pistes d'amélioration des pratiques ou de l'organisation, et d'évaluations de leur mise en place, le cas échéant. • Accompagnement à la gestion des risques et réalisation d'évaluation des pratiques de prévention des infections associées aux soins, notamment sur site. • Préparation et aide à la gestion de risques sanitaires émergents d'origine infectieuse et à potentiel épidémique. 																
<p>Qualification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Docteur en médecine ou en pharmacie ou en biologie médicale • Diplômé en Hygiène hospitalière 																
<p>Compétences requises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation indispensable en hygiène hospitalière (D.U., FST), - Permis de conduire B <p>❖ Savoir faire requis</p> <table border="1" data-bbox="448 1413 1444 1742"> <tr> <td>Bureautique (Excel et Word avancés et bases de données)</td> <td>Connaissances opérationnelles</td> </tr> <tr> <td>Communication</td> <td>Connaissances approfondies</td> </tr> <tr> <td>Conduite de projet</td> <td>Connaissances approfondies</td> </tr> <tr> <td>Épidémiologie</td> <td>Connaissances opérationnelles</td> </tr> <tr> <td>Hygiène hospitalière</td> <td>Connaissances approfondies</td> </tr> <tr> <td>Matériels de soins et consommables</td> <td>Connaissances opérationnelles</td> </tr> <tr> <td>Microbiologie</td> <td>Connaissances opérationnelles</td> </tr> <tr> <td>Négociation : méthodes et techniques</td> <td>Connaissances opérationnelles</td> </tr> </table> <p>Connaissances générales : Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.</p> <p>Connaissances opérationnelles : Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.</p> <p>Connaissances approfondies : Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.</p>	Bureautique (Excel et Word avancés et bases de données)	Connaissances opérationnelles	Communication	Connaissances approfondies	Conduite de projet	Connaissances approfondies	Épidémiologie	Connaissances opérationnelles	Hygiène hospitalière	Connaissances approfondies	Matériels de soins et consommables	Connaissances opérationnelles	Microbiologie	Connaissances opérationnelles	Négociation : méthodes et techniques	Connaissances opérationnelles
Bureautique (Excel et Word avancés et bases de données)	Connaissances opérationnelles																
Communication	Connaissances approfondies																
Conduite de projet	Connaissances approfondies																
Épidémiologie	Connaissances opérationnelles																
Hygiène hospitalière	Connaissances approfondies																
Matériels de soins et consommables	Connaissances opérationnelles																
Microbiologie	Connaissances opérationnelles																
Négociation : méthodes et techniques	Connaissances opérationnelles																

Conditions de recrutement	Poste de PH ou PH contractuel (échelon 4 à 13 selon expérience professionnelle) rémunération + indemnité de vie chère Soutien logistique pour l'installation. Pour les PH : prise en charge du transport aérien et des frais de déménagement pour la famille + congés bonifiés (1mois tous les 3 ans) Pour les PHC : prise en charge du transport aérien.
Candidature	CV & lettre de motivation à adresser au plus vite à :Centre Hospitalier Andrée Rosemon (Cayenne) : →Direction des Affaires Médicales – M. Jean-Louis Duong Quang Trung – mail : jean-louis.duong@ch-cayenne.fr - Mme Nicole Caharel – mail : nicole.caharel@ch-cayenne.fr – tel 05 94 39 52 13 Des informations complémentaires peuvent être obtenues en contactant l'ARS de Guyane (philippe.tabard@ars.sante.fr) et/ou le président du CLIAS du CH de Cayenne (Pr. Félix DJOSSOU felix.djossou@ch-cayenne.fr).

Références

- Arrêté du 7 mars 2017 relatif aux déclarations des infections associées aux soins et fixant le cahier des charges des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins
- Instruction DGS/VSS1/PP1/PP4/EA1/SG/DGOS/PF2/78 du 3 mars 2017 relative à l'organisation régionale des vigilances et de l'appui sanitaires
- Répertoire des fiches métier de la fonction publique hospitalière : **Famille** : QUALITE, HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT, **Sous-famille** : Hygiène, **Code métier** : 30F10, [En ligne] <<http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr/pdf/metier.php?idmet=101>> (Consulté le 13/10/2017)
- Fiche de recommandations : Missions du référent en antibiothérapie, Observatoire des dispositifs médicaux et des innovations thérapeutiques, Région Centre, OMÉDIT, Commission Anti-Infectieux, Date de validation au comité stratégique : Mars 2014 [En ligne] https://www.sante-centre.fr/portail/gallery_files/site/136/2953/5062/5205.pdf (Consulté le 13/10/2017)
- Fiche de poste Cadre Hygiéniste CPIAS APHP (Novembre 2017) , Fiche de poste PH ARLIN Rhones-Alpes (Novembre 2014)